



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer

**Visioconférence du 14 février 2023
Préfecture de l'Isère**



Le Fonds vert

Accélérer la transition écologique dans les territoires

Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

- ➔ **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés
- ➔ **3 axes** déclinés en **13 mesures**
 - performance environnementale
 - adaptation du territoire au changement climatique
 - amélioration du cadre de vie
- ➔ **1 mesure transverse** pour un accompagnement adapté avec un **soutien en ingénierie** (animation, planification)
- ➔ Une simplicité d'accès aux financements du Fonds vert : aides disponibles sur **Aides-Territoires** avec les liens pour accéder aux formulaires **Démarches simplifiées** pour saisir sa demande d'aide et suivre l'instruction de son dossier
- ➔ Un **objectif** : démarrer un maximum de projets dès 2023 avec l'ambition que chaque projet se traduira en termes d'**impact environnemental**



Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets
Le fonds est adapté localement en fonction des territoires



La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.



Des actions pour un impact écologique réel

OBJECTIFS DE L'AMBICTION VERTE



Réduction de **40 %** des émissions de **CO₂** des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55 %** au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées

Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité
Aide à la rénovation énergétique

Aide au recyclage des friches
Aide à la renaturation en ville

Aide au tri et à la valorisation des déchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte
Aide à la renaturation en villes

Aide au rétablissement des continuités écologiques

Déclinaison pour l'Isère

2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés

Répartition des crédits

Au niveau Régional : 231,56 M€, dont 173,61 M€ hors CVAE,
dont 22,97 M€ non répartis entre départements.

Au niveau Départemental, pour les mesures instruites au niveau départemental :

24,43 M€, dont 15,27 M€ hors CVAE

et 9,16 M€ pour l'accompagnement de la réforme de la CVAE (4,3M€ pour le département et 4,85 M€ pour le bloc 18 EPCI/25 communes)

Instruction

→ au niveau régional par les services de la DREAL, de l'Agence de l'eau et de l'ADEME

→ au niveau départemental, par la préfecture, les sous-préfectures et la direction départementale des territoires de l'Isère.

Objectifs : Dossiers déposés en avril pour une programmation cohérente avec la DETR et DSIL (DSID) avant fin juin.

Taux d'intervention : jusqu'à 80 % de subvention comme les autres aides. Les limites DETR DSIL État ne sont pas applicables

Dossiers attendus

→ pour des projets prêts à démarrer,

→ à déposer sur le plateforme « démarche simplifiée »

→ les travaux peuvent commencer dès réception de l'AR du dépôt du dossier.



AXE 1 RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

La **rénovation énergétique** des bâtiments publics locaux, le soutien au **tri à la source** et à la valorisation des **bio-déchets** et la rénovation des parcs de luminaires **d'éclairage public**

Ces trois mesures de performance environnementale visent à réduire à la fois nos consommations d'énergie, nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles.

Elles permettent à nos territoires, soutenus par le Fonds vert, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

AXE 1 RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Mesure	Service instructeur	Enveloppe disponible (hors CVAE)	Critères d'attributions	Taux d'aide du Fonds vert	Dépôt des dossiers
La rénovation énergétique des bâtiments publics	Préfecture	5 421 K€	Réaliser une étude justifiant d'une économie d'énergie de 30 %		
Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	ADEME	3 776 K€ * région AURA	Disposer d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	Taux habituels ADEME (55 % maxi)	Mars 2023
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Préfecture	774 K€	Transformer au moins 10% du système d'éclairage public du parc		



AXE 2 ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'été 2022 en a fait la démonstration : face au changement climatique, le coût de l'adaptation est largement inférieur à celui de l'inaction

Pour protéger nos territoires, leurs habitants et leurs équipements, nous devons renforcer nos moyens de prévention des **inondations**, des risques émergents en **montagne**, des dégâts causés par les **événements cycloniques** en outre-mer, d'**incendies** de forêts et de végétation, accompagner l'aménagement du territoire face au **recul du trait de côte** et renforcer la **renaturation** des villes et des villages pour conserver leur habitabilité

AXE 2 ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure	Service instructeur	Enveloppe disponible (hors CVAE)	Critères d'attributions	Taux d'aide du Fonds vert	Dépôt des dossiers
Prévention des inondations	DDT	1 870 K€	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat d'analyse socio-économique positif. - Fort impact en terme de sécurité auprès des personnes et des biens. 		
Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents	DDT	1 626 K€	- Mieux connaître et prévenir les aléas pouvant menacer les zones habitées → collectivités à faibles ressources.		
Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	DDT	246 K€			
Renaturation des villes et des villages	Agence de l'eau	6 228 K€ * AE RMC sur Région AURA	- Etre localisé dans l'espace urbanisé et contribuer à la résilience climatique	Taux habituel de l'agence (50 % maxi)	Mars 2023



AXE 3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Faire de l'amélioration du cadre de vie un pilier de la transition écologique

Le Fonds vert va permettre d'améliorer la qualité de l'air en accélérant le déploiement de **zones à faibles émissions mobilité**, de réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant le **covoiturage**, de limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols en soutenant le **recyclage des friches**, protéger les milieux et les espèces en accompagnant la stratégie nationale **biodiversité**

AXE 3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Mesure	Service instructeur	Enveloppe disponible (hors CVAE)	Critères d'attributions	Taux d'aide du Fonds vert	Dépôt des dossiers
Accompagner le déploiement des ZFE-m	DDT	4 068 K€	Concerne ZFE de la Métropole grenobloise		
Développement du co-voiturage	Préfecture	856 K€	Part des déplacements domicile-travail en voiture		
Recyclage des friches	ADEME	4 751 K€ ADEME, 19 004 K€ DREAL * sur Région AURA		Taux moyen des dossiers (Appel à projets)	Une commission par trimestre
Accompagnement de la stratégie biodiversité 2030	Agence de l'eau	7 792 K€ AE RMC * sur Région AURA		Taux habituel de l'Agence de l'eau (50 %)	Mars 2023

Mesure transversale

Mesure	Service instructeur	Enveloppe disponible (hors CVAE)	Critères d'attributions	Taux d'aide du Fonds vert	Dépôt des dossiers
Ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique	DDT	410 K€			

Nota : Cahier d'accompagnement en attente de parution

LIENS UTILES

Plateforme aides-territoires - FAQ, dépôt des dossiers : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Programmation des webinaires sur le fonds vert :
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=%C3%89v%C3%A9nements>

Site ministériel : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Radioterritoria(média de communication de la DGALN) : <https://radioterritoria.fr/page/1-1-Page-20de-20la-20radio>

Les dossiers devront être déposés sur le site Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Programmation des webinaires ministériels

- Webinaire « présentation ministérielle du Fonds Vert » : 21 février de 14h30 à 16h
- Webinaire « Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets » : 16 février de 14h à 15h
- Webinaire « Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public » : 17 février de 14h à 15h

Lien pour découvrir tous les webinaires et s'y inscrire :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=%C3%89v%C3%A9nements>
